



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 15 au 19 avril 2019

LE CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION EUROPÉENNE ADOPTE LA DÉCISION MODIFIANT LA LISTE DES PRODUITS POUVANT BÉNÉFICIER D'UN DIFFÉRENTIEL D'OCTROI DE MER : Lundi 15 avril 2019 s'est conclu le combat initié en 2017 qui avait pour objectif d'inscrire ou de reclasser 83 codes dans la liste des produits pouvant bénéficier d'un différentiel d'octroi de mer. A partir d'une situation initiale défavorable à la réalisation des objectifs fixés par ses membres à Eurodom, plusieurs étapes clefs ont permis d'inverser la tendance. Parmi ces étapes on retiendra notamment la note des autorités françaises du 28 août 2018 demandant l'accélération des négociations sur le rapport à mi-parcours et à débiter l'instruction des nouveaux différentiels demandés et la réunion du 24 octobre réunissant Eurodom, la DG TAXUD et les autorités françaises à l'issue de laquelle les 83 codes demandés ont été réintroduit. Il a fallu ensuite obtenir une procédure simplifiée pour que la décision soit adoptée avant les élections européennes de mai 2019. Cependant, la parution au Journal Officiel et l'entrée en vigueur de la Décision actualisée d'ici quelques jours ne doit pas nous détourner des autres dangers qui continuent de menacer l'octroi de mer, notamment à l'occasion du renouvellement de la Décision pour après 2020.

LA COMMISSION EUROPÉENNE PUBLIE LES RÉSUMÉS DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES EN COURS AVEC LE CHILI ET AVEC L'AUSTRALIE : Mercredi 17 avril, la Commission européenne a publié, d'une part, son compte-rendu du quatrième cycle de pourparlers entre l'UE et le Chili du 1er au 5 avril à Santiago en vue de moderniser le chapitre commercial de l'accord d'association et, d'autre part, son compte-rendu du troisième cycle de

pourparlers entre l'UE et l'Australie du 25 au 29 mars à Canberra en vue d'un futur accord de libre-échange. S'agissant du Chili, la Commission affirme qu'il y a eu des avancées significatives sur un certain nombre de sujets (même si elle ne rentre pas dans les détails), notamment les mesures sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce, les bonnes pratiques réglementaires et les règles d'origine ; les négociateurs ont également eu des échanges de vues sur leurs positions respectives concernant, entre autres, les tarifs douaniers et les indications géographiques. S'agissant de l'Australie, la Commission salue les progrès accomplis dans tous les domaines de ce futur accord, notamment sur le commerce des marchandises.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 22 AU 26 AVRIL 2019

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 22/04				
Mardi 23/04				
Mercredi 24/05				
Jeudi 25/05				<p style="text-align: center;">Conférence organisée par la CE : <i>Nos forêts, notre avenir : une gestion durable des forêts pour répondre aux défis sociétaux</i> Lieu : Bâtiment Charlemagne, Bruxelles.</p>
Vendredi 26/05				